



# COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

## Circuit Départemental Animations Jeunes



## Saison 2018/2019



Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges  
Martial BOUCHAUD ☎ : 06.25.75.60.15 - ✉ martialbouchaud.judo@gmail.com

## **Article 1 : Définition**

Le circuit départemental « Animations Jeunes » est un circuit ouvert à tous les judoka des clubs du département de la Haute-Vienne.

Ce circuit se déroulera en plusieurs manifestations dans des clubs supports du département et une remise de récompenses finale aura lieu au dojo R. Lecomte de Limoges.

## **Article 2 : Cahier des charges**

Les clubs souhaitant faire partie du circuit départemental doivent en faire la demande auprès du comité.

Certains éléments sont obligatoires pour bénéficier du « LABEL DEPARTEMENTAL ».

Les clubs hôtes s'engagent à faire connaître le lieu, la date et les horaires exacts de la manifestation au comité départemental avant le **30 septembre 2018** afin que celui-ci donne son approbation avant diffusion aux clubs.

**Les clubs s'engagent à ouvrir leur manifestation à tous les clubs du comité départemental de la Haute-Vienne.**

Les clubs s'engagent à renvoyer les résultats de la rencontre au comité départemental dans les plus brefs délais sous fichier EXCEL.

Les clubs doivent également disposer de leur propre matériel : balance, chronomètre, ceinture rouge...

Les clubs supports sont encouragés à donner des récompenses à la fin de leur manifestation.

## **Article 3 : Public**

Ce circuit est réservé aux judoka des catégories :

Micro-poussins né(e) en 2013-2014.

Mini-poussins né(e) en 2011-2012.

Poussins né(e) en 2009-2010.

Grade minimum : **Ceinture blanche (sous la responsabilité de l'enseignant référent du club).**

Passeport sportif en règle : (conseillé)

Timbre de licence de la saison en cours.

Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo jujitsu. (Se référer au règlement intérieur de la FFJDA Annexe 7 - règlement médical - article 8).

## **Article 4 : Catégories de poids**

Regroupement morphologique conseillé dans la limite des 10%

## **Article 5 : Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué selon les règles FFJDA.

Les clubs désirant bénéficier de la mise à disposition de l'école d'arbitrage doivent en faire la demande auprès du responsable de la commission arbitrage. ([arbitragejudo87@gmail.com](mailto:arbitragejudo87@gmail.com)).

## **Article 6 : Echauffement**

Un échauffement collectif sera organisé avant le début de chaque rencontre. L'échauffement sera dirigé par un judoka du club accueil (enseignant titulaire, en formation, assistant club, animateur suppléant ou ceinture noire).

## **Article 7 : Formule d'animation**

Le contenu est libre, mais soumis à la validation de la commission sportive départementale.

Le club accueil s'engage à respecter les règles et les recommandations fédérales pour ces catégories d'âges.

## **Article 8 : Inscriptions**

Pas de frais d'inscription.

Les judoka devront être inscrits obligatoirement par extranet.

## Article 9 : Remise de récompenses

Les remises de récompenses se feront de la manière suivante :

### Micro-poussins : prise en compte de la participation

- 4 participations : médaille d'or
- 3 participations : médaille d'argent
- 2 participations : médaille de bronze
- 1 participation : diplôme

### Mini-poussins : prise en compte de la participation

- 5 participations : médaille d'or
- 4 participations : médaille d'argent
- 3 participations : médaille de bronze
- 1 ou 2 participation(s) : diplôme

### Poussins : Barème\* de points sur 5 animations

- De 50 à 35 points : médaille d'or
- De 34 à 25 points : médaille d'argent
- De 24 points à 15 points : médaille de bronze
- Moins de 15 points : diplôme

\* (1<sup>er</sup> -> 10pts ; 2<sup>ème</sup> -> 7pts ; 3<sup>ème</sup> -> 5pts ; 4<sup>ème</sup> -> 3pts ; Participation -> 1pt)

